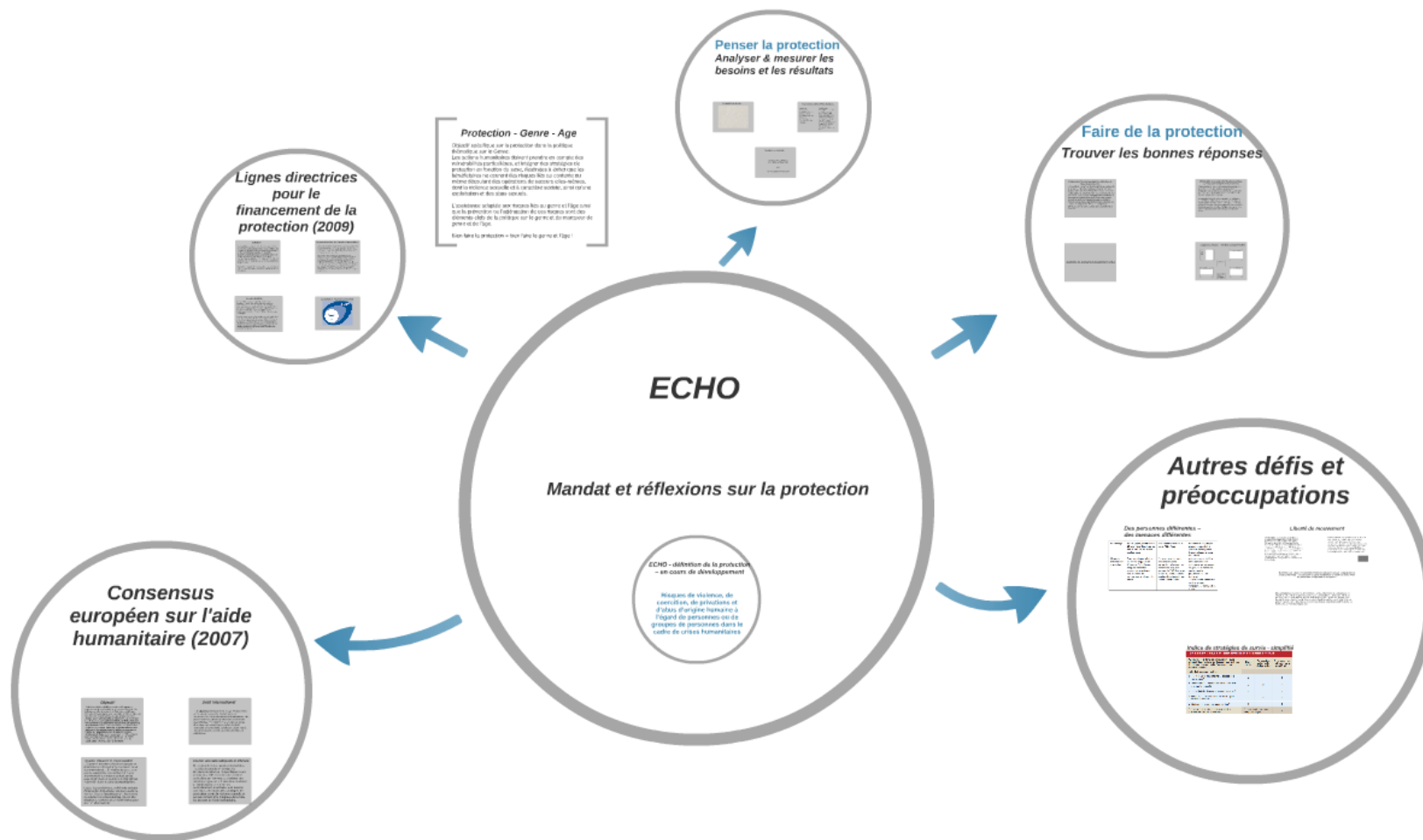
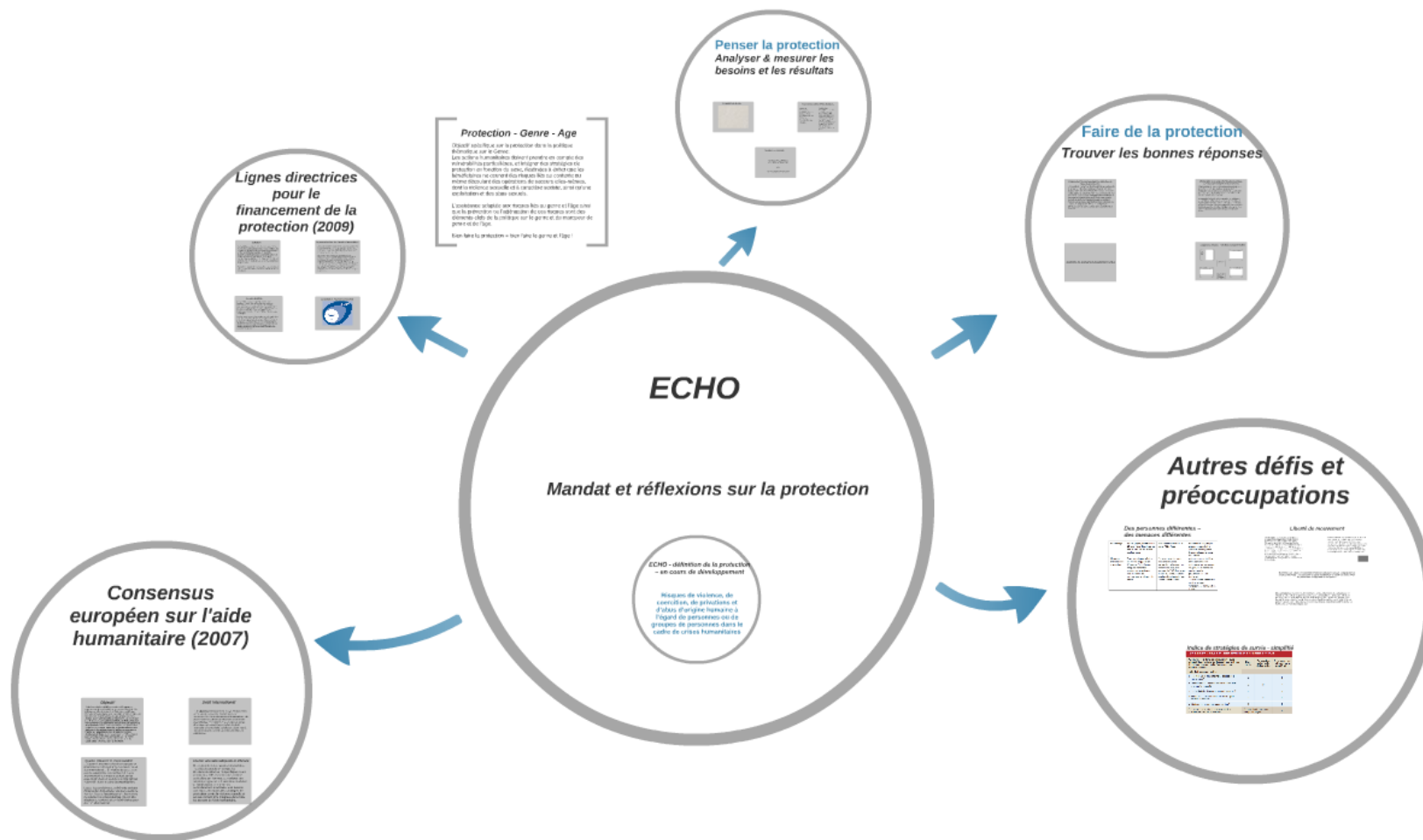




ECHO et la protection



ECHO et la protection



ECHO

Mandat et réflexions sur la protection

*ECHO - définition de la protection
- en cours de développement*

Risques de violence, de
coercition, de privations et
d'abus d'origine humaine à
l'égard de personnes ou de
groupes de personnes dans le
cadre de crises humanitaires

Consensus européen sur l'aide humanitaire (2007)

Objectif

L'aide humanitaire de l'UE a pour objectif d'apporter en urgence une réponse fondée sur les besoins dans le but de protéger des vies, de prévenir et d'atténuer la souffrance humaine ainsi que de préserver la dignité humaine, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, si les gouvernements et les acteurs locaux sont débordés ou impuissants, ou s'ils ne sont pas disposés à agir. L'aide humanitaire de l'UE comprend non seulement des opérations d'assistance, de secours et de protection visant à sauver et protéger des vies dans les crises humanitaires ou immédiatement après celles-ci, mais également des actions visant à faciliter ou à permettre l'accès aux populations dans le besoin et la libre circulation de l'aide. L'aide humanitaire de l'UE est fournie pour faire face à des crises provoquées par l'homme (y compris les situations d'urgence complexes) et à des catastrophes naturelles, selon qu'il convient.

Qualité, efficacité et responsabilité

... L'action humanitaire doit ainsi respecter un ensemble de normes et principes reconnus au plan international... En matière de secours en cas de catastrophe, des normes minimales unanimement reconnues et portant sur les aspects généraux et sectoriels ont été définies, notamment dans le cadre du projet Sphère.

Les politiques relatives aux différents secteurs d'intervention humanitaire, tels que la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, les moyens de subsistance et la protection, doivent être adaptées au contexte et aux bénéficiaires pour avoir un effet maximal.

Droit international

L'UE plaidera énergiquement et systématiquement en faveur du respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit des réfugiés. En 2005, l'UE a adopté des lignes directrices concernant la promotion du droit international humanitaire, qu'elle est déterminée à mettre en œuvre dans le cadre de ses relations extérieures.

Fournir une aide adéquate et efficace

Pour répondre à des besoins humanitaires, il y a lieu de prendre en compte les situations de vulnérabilité spécifiques. Dans ce contexte, l'UE accordera une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes malades ou handicapées, et elle veillera particulièrement à satisfaire leurs besoins spécifiques. En outre, des stratégies de protection contre la violence sexuelle et sexiste doivent être intégrées dans tous les aspects de l'aide humanitaire.

Objectif

L'aide humanitaire de l'UE a pour objectif d'apporter en urgence une réponse fondée sur les besoins dans le but de protéger des vies, de prévenir et d'atténuer la souffrance humaine ainsi que de préserver la dignité humaine, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, si les gouvernements et les acteurs locaux sont débordés ou impuissants, ou s'ils ne sont pas disposés à agir. **L'aide humanitaire de l'UE comprend non seulement des opérations d'assistance, de secours et de protection** visant à sauver et protéger des vies dans les crises humanitaires ou immédiatement après celles-ci, mais **également des actions visant à faciliter ou à permettre l'accès aux populations dans le besoin et la libre circulation de l'aide.** L'aide humanitaire de l'UE est fournie pour faire face à des crises provoquées par l'homme (y compris les situations d'urgence complexes) et à des catastrophes naturelles, selon qu'il convient.

Droit international

L'UE **plaidera** énergiquement et systématiquement en faveur du respect du droit international, notamment du **droit international humanitaire, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit des réfugiés**. En 2005, l'UE a adopté des lignes directrices concernant la promotion du droit international humanitaire, qu'elle est déterminée à mettre en œuvre dans le cadre de ses relations extérieures.

Fournir une aide adéquate et efficace

Pour répondre à des besoins humanitaires, il y a lieu de prendre en compte les situations de vulnérabilité spécifiques. Dans ce contexte, l'UE accordera une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes malades ou handicapées, et elle veillera particulièrement à satisfaire leurs besoins spécifiques. **En outre, des stratégies de protection contre la violence sexuelle et sexiste doivent être intégrées dans tous les aspects de l'aide humanitaire.**

Qualité, efficacité et responsabilité

... L'action humanitaire doit ainsi respecter un ensemble de normes et principes reconnus au plan international... En matière de secours en cas de catastrophe, des normes minimales unanimement reconnues et portant sur les aspects généraux et sectoriels ont été définies, notamment dans le cadre du **projet Sphère**.

Les politiques relatives aux différents secteurs d'intervention humanitaire, tels que la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, les moyens de subsistance et **la protection**, doivent être adaptées au contexte et aux bénéficiaires pour avoir un effet maximal.

Lignes directrices pour le financement de la protection (2009)

Définition

Les activités de protection sont entendues comme des activités **non structurelles**, visant à **réduire les risques de violence, de coercition, de privations et d'abus d'origine humaine à l'égard de personnes ou de groupes de personnes dans le cadre de crises humanitaires** résultant de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et à en atténuer l'impact sur ces personnes ou groupes de personnes.

(Le terme « structurel » se rapporte ici au processus à long terme de construction ou de renforcement des institutions.)

La protection dans les situations humanitaires

Assurer la protection des populations est le principal objectif de l'action humanitaire. Lors de crises humanitaires, les personnes ont besoin de recevoir une aide matérielle (nourriture, eau, abris et soins médicaux) et de préserver leur intégrité physique, leur bien-être psychologique et leur dignité.

Les activités de protection dans un contexte de crise humanitaire visent à répondre aux besoins fondamentaux de protection et non à traiter l'ensemble des droits politiques, économiques et sociaux, sans toutefois nier l'extrême importance de ceux-ci. La conception des programmes doit déterminer de quelle manière les menaces peuvent être réduites en aidant les communautés à être moins vulnérables, en soutenant les institutions chargées de traiter ces menaces si elles sont dans l'incapacité de le faire, en les persuadant d'agir lorsqu'elles sont réticentes et en convaincant les auteurs des violations de changer de comportement.

Le cadre juridique

La DG ECHO adopte une « approche fondée sur les besoins ». Toutefois, il est essentiel que ses partenaires connaissent bien les droits de l'homme et les respectent rigoureusement. Les organismes humanitaires doivent fournir leur aide en conformité avec les droits de l'homme et respecter le droit à la participation, à la non-discrimination et à l'information reflété dans le corpus du DDIH, du DIH et du droit des réfugiés.

Les lois internationales et, dans certains cas, les lois nationales donnent d'importantes indications sur la manière de traiter les populations, désignent les responsables officiels et définissent les différentes obligations des signataires. Ceux qui sont en situation d'insécurité ne sont pas seulement des victimes: ce sont aussi des personnes ou des groupes dont les droits sont bafoués et que les autorités nationales sont incapables de protéger.

Le modèle de l'œuf de la protection



Définition

Les activités de protection sont entendues comme des activités **non structurelles**, visant à **réduire les risques de violence, de coercition, de privations et d'abus d'origine humaine à l'égard de personnes ou de groupes de personnes dans le cadre de crises humanitaires** résultant de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et à en atténuer l'impact sur ces personnes ou groupes de personnes.

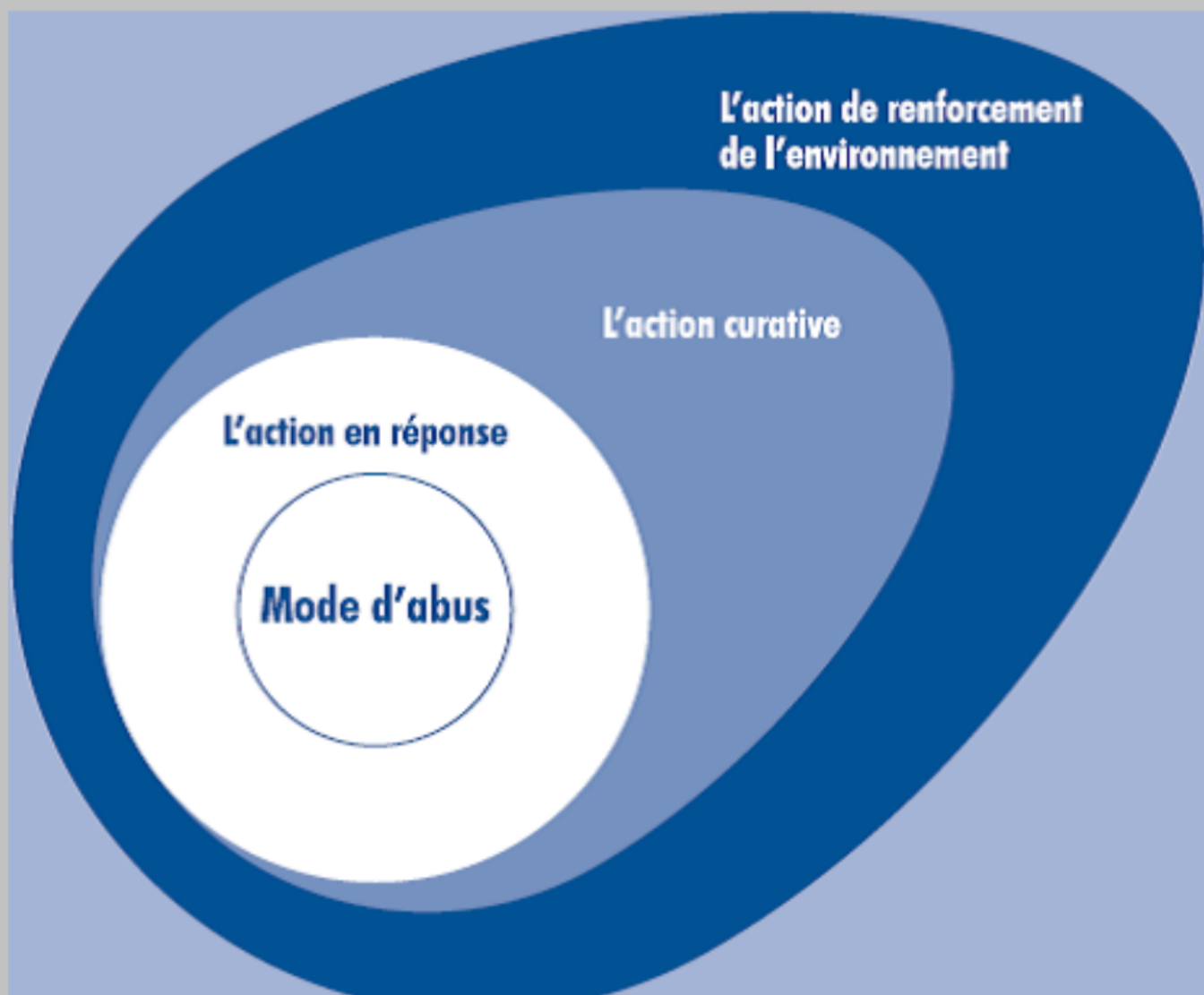
(Le terme « structurel » se rapporte ici au processus à long terme de construction ou de renforcement des institutions.)

La protection dans les situations humanitaires

Assurer la protection des populations est le principal objectif de l'action humanitaire. Lors de crises humanitaires, les personnes ont besoin de recevoir une aide matérielle (nourriture, eau, abris et soins médicaux) et de préserver leur intégrité physique, leur bien-être psychologique et leur dignité.

Les activités de protection dans un contexte de crise humanitaire visent à répondre aux besoins fondamentaux de protection et non à traiter l'ensemble des droits politiques, économiques et sociaux, sans toutefois nier l'extrême importance de ceux-ci. La conception des programmes doit déterminer de quelle manière les **menaces** peuvent être réduites en aidant les communautés à être moins **vulnérables**, en soutenant les institutions chargées de traiter ces menaces si elles sont dans l'incapacité de le faire, en les persuadant d'agir lorsqu'elles sont réticentes et en convaincant les auteurs des violations de changer de comportement.

Le modelé de l'œuf de la protection



Le cadre juridique

La DG ECHO adopte une «**approche fondée sur les besoins**». Toutefois, il est essentiel que ses partenaires connaissent bien les droits de l'homme et les respectent rigoureusement. Les organismes humanitaires doivent fournir leur aide en conformité avec les droits de l'homme et respecter le droit à la participation, à la non-discrimination et à l'information reflété dans le corpus du DIDH, du DIH et du droit des réfugiés.

Les lois internationales et, dans certains cas, les lois nationales donnent d'importantes indications sur la manière de traiter les populations, désignent les responsables officiels et définissent les différentes obligations des signataires. **Ceux qui sont en situation d'insécurité ne sont pas seulement des victimes: ce sont aussi des personnes ou des groupes dont les droits sont bafoués et que les autorités nationales sont incapables de protéger.**

Protection - Genre - Age

Objectif spécifique sur la protection dans la politique thématique sur le Genre:

Les actions humanitaires doivent prendre en compte des vulnérabilités particulières, et intégrer des stratégies de protection en fonction du sexe, destinées à éviter que les bénéficiaires ne courent des risques liés au contexte ou même découlant des opérations de secours elles-mêmes, dont la violence sexuelle et à caractère sexiste, ainsi qu'une exploitation et des abus sexuels.

L'assistance adaptée aux risques liés au genre et l'âge ainsi que la prévention ou l'atténuation de ces risques sont des éléments clefs de la politique sur le genre et du marqueur de genre et de l'âge.

Bien faire la protection = bien faire le genre et l'âge !

Penser la protection

Analyser & mesurer les besoins et les résultats

L'équation de risque

$$\text{Risque} = \frac{\text{Menaces} \times \text{Vulnérabilités}}{\text{Capacités}}$$

↑
Besoins de protection

Pas d'accès aux services de base...

Structurel

Les services n'existent pas dans la région, sous-développement, etc. Toutes les populations sont égales face à cette situation.

Conflit/Crise

Des actions délibérées sont mises en place pour empêcher que toute la population ou une partie ait accès à des services - cela peut être des barrages routiers, des demandes de papiers d'identité, etc.; ou bien des combats à proprement parler.

Mesurer les résultats

"30 personnes formées aux droits de l'homme"

OU

Se sentir plus en sécurité

L'équation de risque

$$\text{Risque} = \frac{\text{Menaces} \times \text{Vulnérabilités}}{\text{Capacités}}$$

↑
Besoins de protection

Pas d'accès aux services de base...

Structurel

Les services n'existent pas dans la région, sous-développement, etc. Toutes les populations sont égales face à cette situation.

Conflit/Crise

Des actions délibérées sont mises en place pour empêcher que toute la population ou une partie ait accès à des services - cela peut être des barrages routiers, des demandes de papiers d'identité, etc.; ou bien des combats à proprement parler.

Mesurer les résultats

*"30 personnes formées
aux droits de l'homme"*

OU

Se sentir plus en sécurité

Faire de la protection

Trouver les bonnes réponses

L'intégration ('mainstreaming') des principes de base de la protection

L'intégration (mainstreaming) des principes de base de la protection dans les stratégies d'intervention des programmes d'aide est essentielle pour la DG ECHO. Cette approche est étroitement liée au principe de "ne pas nuire" mais y rajoute l'engagement à assurer la sécurité et l'égalité d'accès à l'aide ainsi que le besoin de mesures spéciales pour en assurer l'accès aux groupes particulièrement vulnérables. Toutes les propositions DOIVENT intégrer ces principes dans le cadre logique et la description des activités.

L'intégration de la protection (mainstreaming)... ou l'approche intégrée de la protection

L'intégration de la protection (mainstreaming) est la protection en tant que thème transversal, donc l'intégration des principes de protection et la promotion de la sécurité dans les programmes humanitaires, de développement et de plaidoyer.

L'approche intégrée de la protection fait référence aux activités traditionnelles des secteurs humanitaires visant à prévenir et réprimer la violence, ou la menace de violence, la coercition et l'exploitation, toute privation, négligence ou discrimination intentionnelle, soutenir le respect des droits en matière de sécurité, en toute dignité.

Activités de protection proprement dites

L'approche intégrée - réflexion et programmation



L'intégration ('mainstreaming') des principes de base de la protection

L'intégration (mainstreaming) des principes de base de la protection dans les stratégies d'intervention des programmes d'aide est essentielle pour la DG ECHO. Cette approche est étroitement liée au principe de "ne pas nuire" mais y rajoute **l'engagement à assurer la sécurité et l'égalité d'accès à l'aide ainsi que le besoin de mesures spéciales pour en assurer l'accès aux groupes particulièrement vulnérables.** Toutes les propositions DOIVENT intégrer ces principes dans le cadre logique et la description des activités.

L'intégration de la protection (mainstreaming)... ou l'approche intégrée de la protection

L'intégration de la protection (mainstreaming) est la protection en tant que thème transversal, donc l'intégration des principes de protection et la promotion de la sécurité dans les programmes humanitaires, de développement et de plaidoyer.

L'approche intégrée de la protection fait référence aux activités traditionnelles des secteurs humanitaires visant à prévenir et réprimer la violence, ou la menace de violence, la coercition et l'exploitation, toute privation, négligence ou discrimination intentionnelle, soutenir le respect des droits en matière de sécurité, en toute dignité.

L'approche intégrée - réflexion et programmation

Allons visiter Oicha



Trouver la bonne réponse

Menaces	Vulnérabilités
- Kidnapping - Mort - Fatimidien	- Une population paysanne incapable de produire de la nourriture. - Manque d'opportunités génératrices de revenus et/ou de possibilités d'obtenir des prêts. - Déplacés - L'accès à la terre imprévisible (droits fonciers faible et/ou distance) - Comportement à haute risque pour accéder à la nourriture
Risque Pas d'accès à la nourriture	Capacités - Connaissance de base de l'agriculture - Expériences petit commerce - Esprit communautaire (appui d'un groupe voisin) - Capacité d'analyser leur environnement sécuritaire

Ne jamais oublier

J'ai faim

J'ai peur

Objectives et activités de la protection - résultats sécurité alimentaire

Objectif protection	Activités protection	Résultats sécurité alimentaire
Changement de comportement de la part des auteurs, ce qui entraîne une réduction du nombre de menaces, de blessures, d'abus sexuels, de déplacements et d'autres violations des droits de l'homme constatés dans le temps.	Plaidoyer auprès de l'armée nationale pour qu'ils enlèvent les barrières illégales de routes et qu'ils arrêtent l'extorsion des gens qui traversent les barrières de routes.	Une augmentation de la liberté de mouvement améliore l'accès aux champs, aux moyens d'existence et aux marchés ou les marchandises et les services peuvent être achetés ou vendus, ce qui minimise les impacts négatifs sur les systèmes productifs et commerciaux des produits alimentaires.

Pas tout à fait nouveau... La protection dans le cadre de l'assistance alimentaire humanitaire

L'UE et ses États membres s'assurent que, particulièrement en cas de conflits, les risques et les opportunités relatifs à la protection sont évalués de façon adéquate en prenant aussi bien en compte les conséquences d'une intervention que d'une non-intervention.

Les solutions de réponse complémentaire : Soutien aux actions de protection humanitaire « en réponse » et « curatives » là où des problèmes de protection peuvent provoquer, ou survenir de, une insécurité alimentaire aigue (par exemple, en sécurisant un passage vers les champs agricoles situés à l'extérieur des camps de réfugiés ou en protégeant contre les abus et l'exploitation aux points de distribution).

Objectives et activités sécurité alimentaire – résultats protection

Objectif de l'assistance humanitaire alimentaire	Activités de l'assistance humanitaire alimentaire	Résultat protection
Sauvegarder la disponibilité, l'accès et la consommation de denrées alimentaires adéquates, sûres et nourrissantes pour des populations affectées par des crises humanitaires en cours, privées avec un degré élevé de certitude ou récentes, de manière à éviter une mortalité excessive, une malnutrition aigue, ou d'autres effets et conséquences constituant des menaces pour la vie.	L'assistance alimentaire (espèces, bons d'achat ou "en nature") est fournie aux ménages qui subissent des lacunes importantes dans leurs besoins alimentaires en raison de moyens d'existence perdus et/ou qui n'arrivent pas répondre à leurs besoins alimentaires sans l'emploi des comportements risqués.	Des ménages ainsi que les individus vulnérables de ces ménages ne sont pas forcés à s'exposer aux menaces, abus ou des activités dangereuses pour avoir accès à la nourriture.

***Allons
visiter
Oicha***



Trouver la bonne réponse

<i>Risque</i>	<i>Menaces</i>		<i>Vulnérabilités</i>
	▪ Kidnapping ▪ Mort ▪ Extorsion	X	▪ Une population paysanne incapable de produire de la nourriture. ▪ Manque d'opportunités génératrices de revenu et/ou de possibilités d'obtenir des prêts. ▪ Déplacés ▪ L'accès à la terre imprévisible (droits fonciers faible et/ou distance) ▪ Comportement à haute risque pour accéder à la nourriture
Pas d'accès à la nourriture			

Capacités

- Connaissance de base de l'agriculture
- Expériences petit commerce
- Esprit communautaire (appart d'un groupe exclu)
- Capacité d'analyser leur environnement sécuritaire

Ne jamais oublier

J'ai faim

J'ai peur

Objectives et activités de la protection - résultats sécurité alimentaire

Objective protection	Activités protection	Résultats sécurité alimentaire
Changement de comportement de la part des auteurs, ce qui entraîne une réduction du nombre de menaces, de blessures, d'abus sexuels, de disparitions et d'autres violations des droits de l'homme constatés dans le temps.	Plaidoyer auprès de l'armée nationale pour qu'ils enlèvent les barrages illégaux de routes et qu'ils arrêtent l'extorsion des gens qui traversent les barrages de routes.	Une augmentation de la liberté de mouvement améliore l'accès aux champs, aux moyens d'existence et aux marchés ou les marchandises et les services peuvent être acheté ou vendu, ce qui minimise les impacts négatifs sur les systèmes productifs et commerciaux des produits alimentaires.

Objectives et activités sécurité alimentaire – résultats protection

Objective de l'assistance humanitaire alimentaire	Activités de l'assistance humanitaire alimentaire	Résultat protection
Sauvegarder la disponibilité, l'accès et la consommation de denrées alimentaires adéquates, sûres et nourrissantes pour des populations affectées par des crises humanitaires en cours, prévues avec un degré élevé de certitude ou récentes, de manière à éviter une mortalité excessive, une malnutrition aiguë, ou d'autres effets et conséquences constituant des menaces pour la vie.	L'assistance alimentaire (espèces, bons d'achat ou "en nature") est fournie aux ménages qui subissent des lacunes importantes dans leurs besoins alimentaires en raison de moyens d'existence perdus et/ou qui n'arrivent pas répondre à leurs besoins alimentaire sans l'emploi des comportements risqués.	Des ménages ainsi que les individus vulnérables de ces ménages ne sont pas forcés à s'exposer aux menaces, abus ou des activités dangereuses pour avoir accès à la nourriture.

Pas tout à fait nouveau... La protection dans le cadre de l'assistance alimentaire humanitaire

L'UE et ses États membres s'assureront que, particulièrement en cas de conflits, les risques et les opportunités relatifs à la protection sont évalués de façon adéquate en prenant aussi bien en compte les conséquences d'une intervention que d'une non-intervention.

Les solutions de réponse complémentaire :

Soutien aux actions de protection humanitaire « en réponse » et « curatives » là où des problèmes de protection peuvent provoquer, ou survenir de, une insécurité alimentaire aiguë (par exemple, en sécurisant un passage vers les champs agricoles situés à l'extérieur des camps de réfugiés ou en protégeant contre les abus et l'exploitation aux points de distribution).

Activités de protection proprement dites

Autres défis et préoccupations

Des personnes différentes – des menaces différentes

Personnage	Jeune garçon/homme (12-25 ans) flier dans le camp Pdc à Juba – il est arrivé seul au camp	Fille adolescente dans le camp Pdc à Juba	Personnes d'un groupe ethnique minoritaire (incluant des migrants étrangers) dans le camp Pdc à Juba
Menaces principales de protection	Sous pression de rejoindre les forces d'opposition ; L'abus de l'alcool et des drogues incitant un comportement violent ; Pas de liberté de mouvement en dehors du camp.	L'engagement dans des relations sexuelles transactionnelles comme mécanisme de survie ; A risque de VIH dans et en dehors du camp pendant qu'elles cherchent de l'eau ou ramassent du bois.	Violence en représailles par la communauté majoritaire qui pense que les groupes minoritaires soutiennent le gouvernement Soudanais ; Discrimination d'accès aux services et dans l'engagement de la gestion du camp.

Liberté de mouvement

Une stratégie : Les restrictions sur la liberté de mouvement des réfugiés sont utilisées comme un moyen de contrôler les déplacements des réfugiés et de les empêcher de rejoindre les zones de conflit ou les zones de violence. Cela peut être utilisé pour empêcher les réfugiés de rejoindre les zones de conflit ou les zones de violence.

Un traitement : Les restrictions sur la liberté de mouvement et la ségrégation sont utilisées pour séparer les réfugiés des populations locales, les empêcher de rejoindre les zones de conflit ou les zones de violence.



Restrictions de la liberté de mouvement (souvent combinées avec de la ségrégation et/ou de la coercition) : A déconséquence de façon intentionnelle de manière à nuire défini les possibilités et l'approche de la réponse.

Une conséquence : Les restrictions de la liberté de mouvement sont une conséquence de l'insécurité et de la violence généralisées, les gens ayant peur d'être ou maltraités, voire tués, et non en raison de qui ils sont. Cela se traduit souvent par des limitations que les gens s'imposent à eux-mêmes, par peur et comme actions de protection préventives (certaines d'entre elles peuvent être dirigées).

Indice de stratégies de survie - simplifié

Exemple 2.9. Calcul d'un indice simplifié des stratégies de survie

Au cours des 7 derniers jours, si vous avez manqué de nourriture ou d'argent pour acheter des aliments, avec quelle fréquence votre ménage a-t-il dû :	Note brute	Pondération universelle de la gravité	Note pondérée = fréquence x pondération
Note de fréquence relative			
a. Recevoir à des aliments moins appréciés et moins choisis?	5	1	5
b. Emprunter des vivres ou solliciter l'aide d'un ami ou d'un parent?	2	2	4
c. Limiter la taille des parts pendant les repas?	7	1	7
d. Réduire la consommation des adultes pour nourrir les enfants?	2	3	6
e. Diminuer le nombre de repas par jour?	5	1	5
Score composite total du ménage - indice simplifié des stratégies de survie	Somme des totaux pour chaque stratégie		27

Des personnes différentes – des menaces différentes

Personnage	Jeune garçon/homme (12-25 ans) Nuer dans le camp PdC à Juba – il est arrivé seul au camp	Fille adolescente dans le camp PdC à Juba	Personnes d'un groupe ethnique minoritaire (incluant des migrants étrangers) dans le camp PdC à Juba
Menaces principaux de protection	Sous pression de joindre les forces d'opposition ; L'abus de l'alcool et des drogues incitant un comportement violent ; Pas de liberté de mouvement en dehors du camp.	L'engagement dans des relations sexuelles transactionnelles comme mécanisme de survie ; A risque de VBG dans et en dehors du camp pendant qu'elles cherchent de l'eau ou ramassent du bois.	Violence en représailles par la communauté majoritaire qui pense que les groupes minoritaires soutiennent le gouvernement Sud-Soudanais ; Discrimination d'accès aux services et dans l'engagement de la gestion du camp.

Liberté de mouvement

Une stratégie : Les restrictions sur la liberté de mouvement et la ségrégation sont délibérément utilisées comme “arme de guerre” soit pour A) “affamer” un groupe de population spécifique/lui rendre la vie si difficile que ses membres meurent ou s'en vont ; et/ou B) isolement/punition collective/contrôle d'une population pour des raisons religieuses, ethniques, politiques, sécuritaires, économiques de manière à l'obliger à faire quelque chose ou à l'en empêcher. Cela étant imposé de l'extérieur, aucune ‘compensation’ n'est mise en place – et toute compensation par les organisations humanitaires est rendue difficile.

Un instrument : Les restrictions sur la liberté de mouvement et la ségrégation sont utilisées suivant une logique assez militaire – ces groupes de population ne s'apprécient pas, alors séparons-les de façon à les protéger (et à nous faciliter la vie). Cela revient à se substituer à l'Etat de droit. Cela étant imposé de l'extérieur ; une ‘compensation’ est parfois mise en place.



Restrictions de la liberté de mouvement (souvent combinées avec de la ségrégation et/ou du confinement) – A déconstruire de façon intentionnelle de manière à mieux définir les potentialités et l'approche de la réponse...

Une conséquence : Les restrictions de la liberté de mouvement sont une conséquence de l'insécurité et de la violence généralisées, les gens ayant peur d'être au mauvais endroit au mauvais moment ; en d'autres termes, les individus sont ciblés “uniquement” parce qu'ils se trouvent là, et non en raison de qui ils sont. Cela se traduit souvent par des limitations que les gens s'imposent à eux-mêmes par peur et comme actions de protection préventives (certaines d'entre elles pouvant être dangereuses).

difficile que ses membres meurent ou
B) isolement/punition collective/
population pour des raisons religieuses,
ques, sécuritaires, économiques de
er à faire quelque chose ou à l'en
étant imposé de l'extérieur, aucune
est mise en place – et toute
ar les organisations humanitaires est

séparons-les de façon à les protéger
faciliter la vie). Cela revient à se sub
l'Etat de droit. Cela étant imposé de l
une 'compensation' est parfois mise e

Restrictions de la liberté de mouvement (souvent combinées avec de la ségrégation et/ou du confinement) – A déconstruire de façon intentionnelle de manière à mieux définir les potentialités et l'approche de la réponse...

Une conséquence : Les restrictions de la liberté de mouvement sont une conséquence de l'insécurité et de la violence généralisées, les gens ayant peur d'être au mauvais endroit au mauvais moment ; en d'autres termes, les individus sont ciblés "uniquement" parce qu'ils se trouvent là, et non en raison de qui ils sont. Cela se traduit souvent par des limitations que les gens s'imposent à eux-mêmes par peur et comme actions de protection préventives (certaines d'entre elles pouvant être dangereuses).

Une stratégie : Les restrictions sur la liberté de mouvement et la ségrégation sont délibérément utilisées comme “arme de guerre” soit pour A) “affamer” un groupe de population spécifique/lui rendre la vie si difficile que ses membres meurent ou s'en vont ; et/ou B) isolement/punition collective/contrôle d'une population pour des raisons religieuses, ethniques, politiques, sécuritaires, économiques de manière à l'obliger à faire quelque chose ou à l'en empêcher. Cela étant imposé de l'extérieur, aucune ‘compensation’ n'est mise en place – et toute compensation par les organisations humanitaires est rendue difficile.

Un instrument : Les restrictions sur la liberté de mouvement et la ségrégation sont utilisées suivant une logique assez militaire – ces groupes de population ne s'apprécient pas, alors séparons-les de façon à les protéger (et à nous faciliter la vie). Cela revient à se substituer à l'Etat de droit. Cela étant imposé de l'extérieur ; une 'compensation' est parfois mise en place.





Restrictions de la liberté de mouvement (souvent combinées avec de la ségrégation et/ou du confinement) – A déconstruire de façon intentionnelle de manière à mieux définir les potentialités et l'approche de la réponse...

Une conséquence : Les restrictions de la liberté de mouvement sont une conséquence de l'insécurité et de la violence généralisées, les gens ayant peur d'être au mauvais endroit au mauvais moment ; en d'autres termes, les individus sont ciblés "uniquement" parce qu'ils se trouvent là, et non en raison de qui ils sont. Cela se traduit souvent par des limitations que les gens s'imposent à eux-mêmes par peur et comme actions de protection préventives (certaines d'entre elles pouvant être dangereuses).

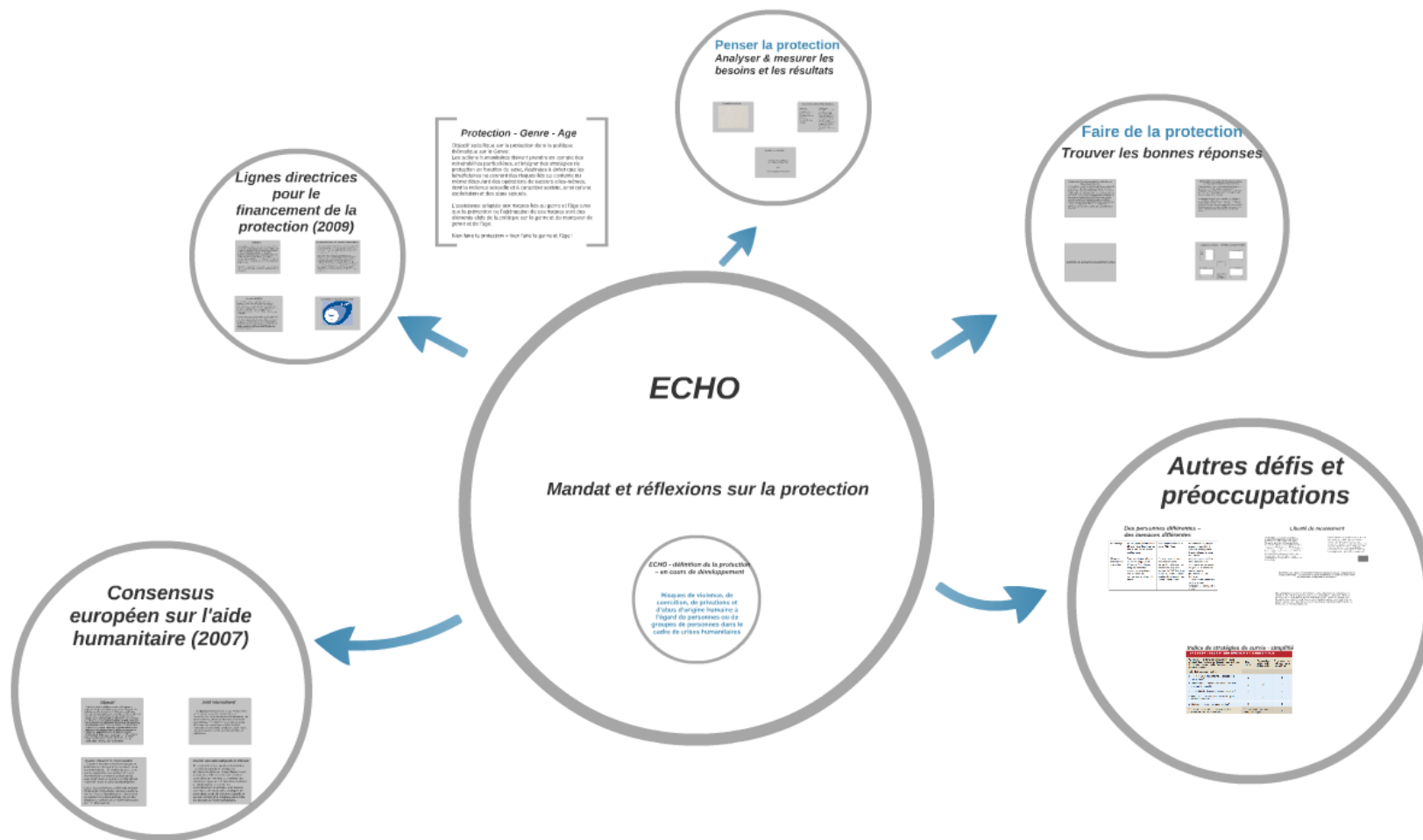
Indice de stratégies de survie - simplifié

Exemple 2.9. Calcul d'un indice simplifié des stratégies de survie

Au cours des 7 derniers jours, si vous avez manqué de nourriture ou d'argent pour acheter des aliments, avec quelle fréquence votre ménage a-t-il dû:	Note brute	Pondération universelle de la gravité	Note pondérée = fréquence x pondération
Note de fréquence relative			
a. Recourir à des aliments moins appréciés et moins chers?	5	1	5
b. Emprunter des vivres ou solliciter l'aide d'un ami ou d'un parent?	2	2	4
c. Limiter la taille des parts pendant les repas?	7	1	7
d. Réduire la consommation des adultes pour nourrir les enfants?	2	3	6
e. Diminuer le nombre de repas par jour?	5	1	5
Score composite total du ménage - indice simplifié des stratégies de survie	Somme des totaux pour chaque stratégie		27

***ECHO - définition de la protection
– en cours de développement***

**Risques de violence, de
coercition, de privations et
d'abus d'origine humaine à
l'égard de personnes ou de
groupes de personnes dans le
cadre de crises humanitaires**



ECHO et la protection